

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : **De la Volière**

Date : **Juin 2019**

Nombre de plaintes : 0

Nombre d'évènements consignés dans MÉMO 2018-19(intimidation) : 7

Nombre d'évènements consignés dans MÉMO 2018-19(violence) : 44

Diminution d'évènements consignés dans MÉMO (intimidation) comparé à 2017-18 : -10 (17)

Diminution d'évènements consignés dans MÉMO (violence) comparé 2017-18 : -27 (71)

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2018-2019

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école	À développer	À consolider	À maintenir
-Assurer un arrimage entre tous les intervenants de l'école (formation avec M Richard Robillard sur l'attachement et la mise en place d'un climat positif) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Revoir la matrice des comportements attendus ✓ Revoir les plans de leçon 	X		
Des activités hebdomadaires développant la gentillesse, l'empathie et la bienveillance chez les élèves seront mises en place.		X	
- Conserver la rigueur et la vigilance lors des temps non structurés (récréations, dîners, service de garde, autobus, etc.).			X



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

- Inciter les élèves à dénoncer (victimes et témoins).		X	
- Poursuivre l'enseignement explicite des comportements attendus.			X
- Poursuite de l'entrée de données dans l'outil MÉMO afin de faire l'analyse de la situation et de mettre en place des moyens mieux adaptés aux problématiques réelles de notre milieu.	X		
Trouver et proposer des comportements de remplacement lors de la mise en œuvre des plans d'intervention.			X
Animer des ateliers d'habiletés sociales axés sur les problématiques de l'école.			X
Dépliant pour clarifier les notions de violence, conflit ou intimidation pour tous.	X		
Partager une procédure pour déterminer qui fait quoi dans une situation de plainte (TES, enseignants, SDG, surveillantes, direction)	X		



Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention :

Plusieurs moyens ont été mis en place durant l'année. Nous observons une augmentation des gestes empathiques et des bonnes actions. Toutefois, il nous reste à consolider l'apprentissage des élèves face à la gestion des conflits et différencier conflit et intimidation..

Les modalités de signalement et de consignation :

Ce volet reste à travailler. Dépliant explicatif remis aux parents sur la démarche à suivre. Les membres du personnel n'entrent pas toujours les événements dans l'outil MÉMO.

Les mesures éducatives et de sanction :

Le renforcement positif se poursuit, par les enseignants. Les conséquences logiques doivent être en lien avec le geste posé. Nous avons des mesures de sanction, mais comme nous n'avons pas reçu de plainte officielle, elles n'ont pas été appliquées.

Les mesures de soutien :

Sans avoir eu de plainte officielle, nous avons appliqué les mesures de soutien dans certaines situations où cela était nécessaire.

Les difficultés rencontrées :

- Les relations interpersonnelles entre les élèves pour certains restent problématiques.
- Tous les enseignants ne se sont pas impliqués dans les jeux supervisés.
- L'utilisation de MÉMOS ne se fait pas par tous et de manière uniforme.

Les éléments facilitants :

Présence des TES dans les moments non structurés sur la cour de récréation.

Rencontre de régulation avec les TES une fois par semaine afin d'assurer un meilleur suivi (depuis avril)



L'impact des actions mises en place			
Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none">- Le langage est commun.- Le personnel est mieux outillé pour intervenir auprès des élèves en difficulté.	<ul style="list-style-type: none">- La majorité des élèves savent qu'ils peuvent toujours aller voir un adulte; peu importe si l'adulte en question est une surveillante, une enseignante, la direction, etc.- Les gestes inadéquats sont rapidement adressés dès que l'adulte est mis au courant.- Les élèves ont démontré plus d'entraide entre eux.	<ul style="list-style-type: none">- Tout signalement est pris au sérieux et un suivi est assuré.- Lors d'une situation de violence ou d'intimidation, le parent est contacté pour expliquer, tempérer et évaluer les situations problématiques que peuvent vivre leurs enfants.	<ul style="list-style-type: none">- La ville est à l'affut de nos demandes lorsqu'il s'agit d'amélioration de notre environnement de vie à l'extérieur.- Les parents bénévoles ont participé à plusieurs projets visant au climat de l'école.- Animation d'ateliers par l'escouade pour l'enfance.



Recommandations

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- Promouvoir et distribuer le dépliant aux parents.
- Mettre en place le sondage auprès des élèves (aux 2 ans).
- Améliorer la consignation des interventions dans l'outil MÉMOS et le faire de manière uniforme.
- Poursuivre les programmes de prévention et de sensibilisation auprès des élèves.
- Maintenir une bonne communication avec les parents et un bon partenariat (maintenir la communication entre les membres du personnel) avec les organismes externes. Ex. Escouade pour l'enfance.
- Renforcer les comportements positifs et l'enseignement explicite des plans de leçons.
- Garder nos élèves actifs dans les temps non structurés par l'animation de certaines activités. L'importance des activités parascolaires (payantes et gratuites) et maintien du comptoir de prêt.
- Poursuivre la marche du matin pour que les enfants dépensent leur énergie et soient disposés aux apprentissages.
- Rencontre de régulation avec les TES une fois par semaine afin d'assurer un meilleur suivi

L'évaluation du plan de lutte de l'école de la Volière a été approuvée par le conseil d'établissement le **17 juin 2019**. Proposé par **M. Gaucher**. Résolution : **CE040-798**

Josée Taillefer

Direction

Marie-Claude Bélanger

Directrice adjointe